

DOSSIER SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Date de limite de retour des dossiers :

VENDREDI 17 MAI 2024

⇒ SOIT A LA LOGE DU COLLEGE JEAN JOUDIOU
A L'ATTENTION DE Mme LHUILLERY

⇒ SOIT PAR MAIL : emilie.bordelais@ac-orleans-tours.fr
ou gazevedo@chateauneufsurloire.fr

JOUR DU CONCOURS POUR LES FUTURS 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

VENDREDI 24 MAI 2024

RDV 17H15, DEBUT 17H30 (FIN 19H00)

Terrain synthétique rue du lièvre d'or

DOCUMENTS A FOURNIR

	FICHE D'INSCRIPTION
	FICHE CONCOURS
	BULLETINS SCOLAIRES OU LIVRET DE COMPETENCES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024
	UNE COPIE AU CHOIX (VALABLE POUR L'ANNEE EN COURS) : - LICENCE FFF OU - CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU FOOTBALL

Attention : CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS LE DOSSIER D'INSCRIPTION AU COLLEGE

FICHE CONCOURS

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

FICHE INDIVIDUELLE

NOM : Date de naissance : / /

Prénom : Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville :

Taille Tee-shirt : Taille Short : Taille Chaussette :

Adresse mail des parents ou responsables :

.....

RENSEIGNEMENTS CLUB

Club fréquenté :

Catégorie :

Niveau d'évolution

Poste sur le terrain :

Nom de l'éducateur : Téléphone :

CADRES RESERVES AUX PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX AUTORISATIONS

(Le transport est sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux)

En cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou sans anesthésie) y compris l'hospitalisation, j'autorise (1) le responsable du concours à faire effectuer cette intervention sur avis médical.

Je certifie également que mon fils (ma fille) est à jour de ses vaccinations.

N° de Sécurité Sociale :

Tél. (appel urgent) :

(1) Un refus implique que les parents sont en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Numéro de licence F.F.F. de l'enfant* :

** inscrire "sans" si l'enfant n'est pas licencié*

Certifie l'exactitude des renseignements

Autorise mon fils (ma fille) à participer à la (aux) journée(s) de concours d'entrée en section sportive du collège :

A

Date : / /

Signature des parents ou tuteurs légaux :

FICHE D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL

ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

Classe demandée* :

6ème

5ème

4ème

3ème

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Option: latin/ cordées/ classe défense/ théâtre

* entourer la classe correspondante

ANNEE SCOLAIRE EN COURS 2023 / 2024

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

si déjà au collège: Langue vivante 1:

Langue vivante 2:

Option: latin/ cordées/ classe défense

CHARTRE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Mr et Mme, responsable de l'élève

....., en classe de, ont pris connaissance de la charte.

Fait à, le

L'élève

Le/ les responsables légal/ légaux



CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLEGE JEAN JOUDIOU

- ❖ L'engagement d'un élève à la section football se fait sur un an, renouvelable tous les ans en repassant les tests de recrutement.
- ❖ Tout élève inscrit à la section sportive est soumis au règlement de l'établissement, ainsi que le règlement spécifique à la section sportive. Des manquements graves et/ou répétés entraîneraient, après consultations des signataires, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section.
- ❖ En cas de manque d'investissement, de résultats insuffisants, et/ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en section, l'élève, après avoir été entendu par le responsable de la section sportive, pourrait être réprimandé sans délai (non-participation aux entraînements, compétitions, exclusion temporaire de la section, exclusion définitive de la section, ...).
- ❖ Tout élève inscrit à la section sportive s'engage à être licencié à l'Association Sportive du collège Jean Joudiou et à participer aux CROSS et aux compétitions de football (la participation aux autres activités n'est pas obligatoire mais montre que vous êtes sportifs/ives).
- ❖ Les séances d'EPS prévues dans l'emploi du temps sont obligatoires.
- ❖ Une appréciation, des notes et des compétences, sur le comportement, la technique, l'assiduité et l'investissement des élèves de la section apparaîtra sur les bulletins trimestriels.
- ❖ Le joueur s'engage à adopter une conduite, avant, pendant, et après les entraînements et rencontres sportives, qui ne puisse porter atteinte à l'image de son sport et du collège.
- ❖ L'entraînement est placé sous la responsabilité de l'éducateur de la section football.
- ❖ Les séances d'option football sont obligatoires. En cas d'inaptitude partielle ou totale, un certificat médical doit être fourni mais la présence en séance reste obligatoire (sauf cas particulier vu avec l'infirmière et le chef d'établissement).
- ❖ Lors des entraînements de la Section Sportive, les joueurs doivent revêtir la tenue de la section.
- ❖ Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort de l'entraîneur de la Section Sportive, assisté du professeur coordonnateur en charge de la Section, et du Chef d'établissement.